

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 13 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H08 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, A. CHIRAUSSSEL, A. BASTIDE (+proc de J. DURIEU), M. BOUSCHON (+proc de P. GAILLARD), S. CIVIER (+proc de F. DUMAS), G. JALADE (+proc de A. LOYET), P. MAISONNEUVE, L. JOFFRE, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de R. THIOLLIERE), J. SOUBEYRAND, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+proc de G. FANGIER), S. REYNIER, P. LAVIALLE (+proc de N. BARACAND) M. CEYSSON (+proc de J-C FLORY), R. LACROTTE et M. TOURVIEILHE (+proc de C. GARCIA).

Mesdames, MN. DURAND (+proc de M. ALLAMEL), C. FAURE, F. NOGIER P. ROUX (+proc de B. PERRUSSET), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 32

Procurations : 11

Votants : 43

Absents : 12

Date de convocation : 07/12/2018

Absents : Messieurs E. FARGIER, G. DOZ, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. SEBASTIEN, M. CHAZE, J. SARTRE et P. MANENT et Madame M. DUBOIS.

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Objet : MOTION contre la suppression d'arrêts en gare Valence TGV

La gare de Valence TGV est menacée : la SNCF a d'ores et déjà programmé une forte diminution de sa desserte dans les deux sens, vers Lille et Strasbourg, Nîmes-Montpellier et Avignon-Marseille en passant par Lyon !

Après de nombreuses suppressions d'arrêts dans la gare de Valence TGV depuis 2017, la préparation du service d'hiver 2018-2019 (à compter du 10 décembre) a pour conséquence la suppression pure et simple des trois arrêts de trains du matin sur le trajet Valence-TGV - Lyon Part-Dieu (Trois horaires de départ à destinations de Lille et Bruxelles et/ou Strasbourg : 7h20, 7h49 et 8h19) ainsi que la diminution progressive programmée du trafic s'arrêtant en gare de Valence TGV.

Ces suppressions ne permettront plus d'effectuer un aller et retour Valence-Lyon par TGV, et, en outre, vont considérablement affaiblir l'offre de départs à Valence TGV vers Lille, Strasbourg, Nîmes, Montpellier et Marseille ! Elles touchent aussi les liaisons entre Lyon et Montpellier ou Marseille dans les deux sens.

Il va de soi que de nombreuses personnes montent ou descendent très régulièrement à la gare de Valence TGV vers le nord ou vers le sud, pour des déplacements professionnels quotidiens ou réguliers, de représentation politique, personnels et bien sûr pour leurs loisirs.

Tous ces trajets ne pourront se reporter sur la ligne TER déjà saturée, à cause du temps de trajet bien plus important, de la distance entre les deux gares, des difficultés de stationnement.

Outre l'absence d'information de la SNCF auprès des élus, abonnés, usagers, nous soulignons les conséquences désastreuses de ces orientations :

- conséquences humaines et sociales vis à vis des salariés concernés dont beaucoup vont se trouver en difficulté dans leur vie professionnelle et familiale ;

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20181213-DEL13122018-15-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2018
Date de réception préfecture : 18/12/2018

- conséquences économiques pour les entreprises de la région qui ont besoin de ces liaisons TGV pour leurs activités ;
 - conséquences sur les territoires et leur développement, sur plusieurs départements en Auvergne-Rhône-Alpes et même en PACA compte tenu de l'origine des usagers.
 - impact environnemental prévisible par le transfert de mobilité vers la voiture ;
- Il est totalement inadmissible qu'aucune concertation ni même discussion préalable n'aient été conduite avec les élus du territoire, et qu'aucune information n'ait été faite par la SNCF auprès de ses usagers, y compris lors du renouvellement de leur forfait d'abonnement annuel en septembre sur le trajet Valence-Lyon.

Il est totalement inacceptable que tous les investissements réalisés pour cette gare, ses parkings et pour le développement de la zone économique qui l'entoure, le Parc d'Activités de Rovaltain, à grand renfort de subventions publiques, soient délaissés par le choix unilatéral de la SNCF.

Nous avons la chance d'avoir cet arrêt à Valence sur la ligne TGV, Nous voulons le garder et même renforcer son trafic pour poursuivre le développement économique de notre région !

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'adopter une motion contre la suppression d'arrêts en gare Valence TGV, une motion pour maintenir et développer une offre en gare de Valence TGV qui soit cohérente avec l'attractivité économique et touristique de notre territoire et bénéfique à notre bassin de vie.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 15 décembre 2018
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20181213-DEL13122018-15-DE
Date de télétransmission : 18/12/2018
Date de réception préfecture : 18/12/2018